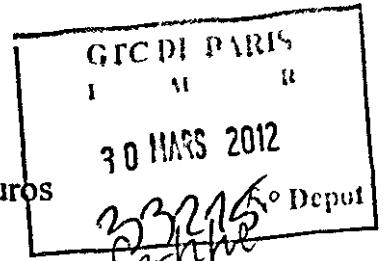




1203327101

DATE DEPOT	2012-03-30
NUMERO DE DEPOT	2012R033215
N° GESTION	1997B04088
N° SIREN	411105117
DENOMINATION	BilletRéduc com
ADRESSE	100 rue La Fayette 75010 Paris
DATE D'ACTE	2012/03/08
TYPE D'ACTE	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE	CHANGEMENT DE PRESIDENT

973 1088



Société BILLETREDUC.COM
Soci2te par Actions Simplifiées au capital de 35 000 Euros
Siege social · 100 Rue La Fayette 75010 Paris
RCS Paris 411 105 117

PG. > 8/3/2012 - C2

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 MARS 2012

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Les associés de la société BILLETREDUC COM, au capital de 35 000 €, divisé en 500 parts sociales de 70 € chacune, se sont réunis au siège social, le 8 Mars 2012 à 11 heures, en assemblée générale ordinaire sur la convocation régulière qui leur a été faite

Etaient présents ou représentés

- | | |
|--|--------------------|
| - La société DIGITALIK,
Représentée par Monsieur Denys CHALUMEAU
Propriétaire de | 140 parts sociales |
| - La société NETBELLUS,
Représentée par Monsieur Amal AMAR
Propriétaire de | 140 parts sociales |
| - Madame Fabienne ROUSSIERE,
Propriétaire de | 110 parts sociales |
| - Monsieur Jean-Marie RETIF,
Propriétaire de | 110 parts sociales |

Soit, ensemble, cinq cents parts représentant la totalité
des parts composant le capital social

500 parts sociales

L'assemblée est présidée par Mme RETIF Fabienne

La Présidente constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts

Puis elle dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- les statuts de la société ,
- la feuille de présence ,
- la lettre de démission de la Présidente ,

AA A R
JMM

➤ le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée

La présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

- Constatation de la démission de la Présidente
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Après avoir fourni toutes précisions complémentaires la Présidente déclare la discussion ouverte

Après un large échange de vues et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour

Première résolution

Les associés prennent acte de la démission de Madame Fabienne RETIF de ses fonctions de Présidente à compter du 8 Mars 2012 minuit

Deuxième résolution

L'assemblée des associés nomme en qualité de Président de la société pour une durée de 5 années qui expirera lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2016, Monsieur Jean-Marie RETIF, né le 15 Août 1977 à Noisy-le-Sec, de nationalité Française, demeurant 29 boulevard de l'Ouest à LE RAINCY (93 340), associé présent qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et remplir les conditions légales et statutaires pour exercer cette fonction

Le Président dirige la société, conformément aux dispositions du code de commerce et aux statuts

Sous réserve des pouvoirs que le code de commerce attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Le Président est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AA
A
AL
JMR

Troisième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir tout dépôt toutes formalités et publicités légales inhérentes aux décisions adoptées

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance Mme RETIF Fabienne, Monsieur Jean-Marie RETIF, Monsieur Denys Chalumeau représentant la société DIGITALIK et Monsieur AMAR Amal représentant la société NETBELLUS

Jean-Marie RETIF
Président



Fabienne RETIF
Associée



Denys Chalumeau représentant la société DIGITALIK
Associé



Amal AMAR représentant la société NETBELLUS
Associé

